

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 249

Rubrik: Vaud

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VAUD

A chacun son langage

La presse quotidienne a commenté le succès, non seulement des MNA de Schwarzenbach, mais aussi des mouvements dissidents du style MPE (mouvement pour la protection de l'environnement) ou des groupes d'intérêt local.

Mais quelles remarques au-delà ?

La première quant au contenu de la propagande. Un parti n'a jamais intérêt à parler le langage de ses adversaires et à se laisser entraîner sur leur terrain. Trois exemples.

Le Parti radical lausannois a sorti un tract où l'on ne voyait plus que des arbres : ils cachaient la forêt des problèmes politiques vrais. MPE, dès lors n'avait plus qu'à dire la même chose, avec la conviction des néophytes.

Le P.O.P. a consacré la moitié de sa propagande à dire que les immeubles modernes ne sont pas chez nous « heimlich ». Mais les partisans de Schwarzenbach connaissent mieux encore le langage du visage aimé de la patrie qu'il faut conserver dans le formol.

L'entente vaudoise croyait que le canton basculait à droite. D'où, sous une forme velléitaire, le langage du gouvernement fort. A cette aune-là, la droite classique a moins convaincu que la droite schwarzenbachienne ; les radicaux y ont perdu leur style centriste.

Les cartes du P.O.P.

Ceci dit, la composition des nouvelles municipalités sera intéressante. Elle comportera deux questions. Les radicaux chercheront-ils une large ouverture à gauche ? Le P.O.P. facilitera-t-il, même s'il ne peut pas participer, la constitution d'exécutifs centre-gauche, afin de rejeter à leur stérilité les marginaux ?

Enfin, il faut se féliciter du changement de majorité à Yverdon. Il répond au vœu que nous formulons ici. Dans une ville d'importance, la gauche a la possibilité de faire ses preuves. Vive la pédagogie expérimentale !

FRIBOURG

La providence des gros contribuables

Les lecteurs de DP avaient jugé, grâce à un bref passage publié dans DP (244), de l'esprit du rapport de la commission d'experts mandatée par le Conseil d'Etat du canton de Fribourg pour examiner les griefs exprimés à l'encontre du chef du Service cantonal des cotisations, M. Seydoux. Pour mémoire, rappelons que l'on reprochait à ce fonctionnaire de nombreuses irrégularités commises dans l'exercice de ses fonctions, notamment une trop grande complaisance à l'égard des gros contribuables et un usage excessif de sa marge d'appréciation dans la taxation des personnes morales.

Le problème refait surface devant le Grand Conseil au travers de la motion d'un député socialiste, G. Sauterel.

Saluons à ce propos l'« objectivité » du quotidien « La Liberté » qui, sous la plume de son chroniqueur local, J. Plancherel, condense en treize lignes ladite motion socialiste, faisant d'autre part la part du lion (dix-neuf lignes) à une motion, d'ordre celle-là, demandant la suppression de la pause d'un quart d'heure à 10 heures...

Doit-on voir dans cette discrétion, l'effet d'un excès d'attention pour les gros intérêts locaux ? En tout cas, la « Tribune de Lausanne » ne prend pas les mêmes gants, qui sous la plume de P. Charrière, revient longuement sur le fond de la question. Nouvelle démonstration du principe connu qui veut que l'objectivité des comptes rendus soit inversement proportionnelle à l'éloignement du siège central de la rédaction du journal (« La Suisse », revient aussi largement sur le sujet).

Voici d'ailleurs quelques extraits du commentaire de P. Charrière : « L'affaire dite des contributions, dit en substance le motionnaire, a au moins eu le mérite de nous éclairer sur certains points faibles de l'administration fiscale, et de

stigmatiser le pouvoir de libre appréciation qui permet d'accorder des avantages appréciables aux gros contribuables et aux personnes morales » ; suit ensuite la dénonciation de toute une série de lacunes et notamment le fait que dans le cadre des expertises décidées par les commissions de taxation, le pouvoir de taxer définitivement soit ensuite délégué au président de la commission (chef du service des contributions) ou à l'administration.

Des chiffres inacceptables

Finalement « le motionnaire rappela que, sur 1895 personnes morales susceptibles d'expertises, 21 seulement y avaient été soumises (alors que pour 100 autres, la commission de taxation avait demandé ce contrôle). Ce qui représente un taux d'expertise de 1,1 % alors que la moyenne suisse se situe à 14 % ».

Devant de tels chiffres, chacun est en droit de se demander si le dossier pénal qui s'est opportunément refermé sur l'affaire des contribuables ne devrait pas être promptement rouvert.

Le vieux

Passait
Dans l'avenue
Avec sa honte —

Un cri de loques
Neuves
Couturé
De silence.

Le front de vivre
Comme un regard
Entre les yeux.

Gilbert Trolliet